



# SOGNOLLES - EN - MONTOIS

## NOTRE VILLAGE

NUMERO 20: 1<sup>er</sup> semestre 2014

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

### DANS CE NUMÉRO :

Réunions du Conseil Municipal	2
Les Commissions	2
Etat Civil	2
La Vie de la Commune	3
La Vie de la Commune	4
Communauté Bassée Montois	5
Informations : Chenilles	6
Le RPI	7
Le Mot des Associations	7
Calendrier	8
Informations pratiques	8



### EDITORIAL

*Chers habitants et Amis,*

Une mandature de six ans s'est terminée. Une autre commence.

La grande majorité d'entre vous, le 23 mars 2014 a élu la liste présentée à vos suffrages.

Installé dans ses fonctions, le Conseil Municipal, le 28 mars 2014 m'a élue Maire de Sognolles-en-Montois.

Je suis honorée et fière d'avoir été choisie une nouvelle fois par le Conseil Municipal, pour servir et diriger avec lui, notre Commune. Nous vous remercions de votre confiance pour cette mission. Durant ces six prochaines années, nous continuerons de travailler dans l'intérêt du Village et de vous Tous.

La fonction d'élu n'est pas facile. Elle crée des obligations toujours dirigées dans l'intérêt général, mais avec la satisfaction de voir réaliser des projets qui font oublier les difficultés et les déceptions.

La nouvelle commission « Communication » reprend la diffusion du bulletin municipal « Sognolles-en-Montois notre Village ». Il sera semestriel et vous informera, comme de coutume, de la vie municipale et des différentes activités et manifestations sur le village. Les occupations des élus dans une commune ne sont jamais terminées, qu'elle soit « petite ou importante ». Les projets sont nombreux, mais il sera obligatoire de faire une sélection sur ces projets, avec les aides qui diminuent de plus en plus. Néanmoins, nous continuerons durant cette mandature de nous occuper de notre village avec diligence et probité.

J'ajoute que les Conseillers, le Personnel communal, votre Maire sont là pour vous renseigner, vous aider aux horaires de permanence et sur rendez-vous, action toujours effectuée dans la discrétion, due à l'obligation de réserve.

*Bien Amicalement,  
Votre Maire,  
Gisele RICHARD*



## Réunions du Conseil du Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni les : 28 mars et 29 avril

- Election du Maire et des Adjoints .
- Désignations des délégués aux commissions communales et Syndicats intercommunaux.
- Affectation des résultats 2013 .
- Vote des 4 taxes communales .
- Vote des budgets primitifs 2014 .
- Délibération Charte Eco AQUIBRIE

## Attribution des Commissions Internes et Externes

NOMS DES ELUS ----- M: Maire A1: 1er Adjoint A2: 2ème Adjoint	Commissions Internes										Commissions Externes									
	Chemins - Voirie - Environnement	Bâtiments Communaux - Travaux - Urbanisme	Eau - Assainissement	Sport - Fêtes - Loisirs	Appels d'Offres	Cimetière	Finances	Communication	CCAS	Syndicat SMEP	Syndicat ramassage scolaire région Provens	Communauté de Commune du Montois	Syndicat de Commune RPI	Syndicat Alimentation Eau Potable	SICTOM - SMETOM	Syndicat d'Electrification	Association "A.L.I.S."	AUXENCE	CORRESPONDANT DEFENSE	SYNDICAT D'INITIATIVE
Gisèle RICHARD (M)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X		X		X		
Gérard THIENARD (A1)	X	X	X			X	X				X		X							
Didier JAKUBCZAK (A2)	X	X	X			X	X	X							X					
Hervé DEBAQUE		X	X	X	X		X	X	X	X									X	
Yves DELAVAY	X	X		X	X	X	X													
Michael DRAULT		X	X	X	X	X	X					X			X					
Nathalie DUMAND		X		X	X	X	X	X	X	X										X
Pierre KOFFEL	X	X			X	X	X	X										X		
Nadège QUIGNOT-AVELINE		X				X	X	X	X											X
Xavier TAILLIEU	X	X			X	X	X											X		
Christine TRIBOUILLOY	X	X	X	X			X	X					X	X						

## Etat Civil

### Naissances :

- Titouan Delavay le 08 novembre 2013
- Mahé Guignant le 24 mai 2014

### Mariages :

- Jean Fougere Lempereur et Marie-José Szkudlarek le 08 mars 2014
- John Mignot et Cendrine Ambros-Beltran le 05 juillet 2014

### Décès :

- Mme Marcelle Richard le 05 Janvier 2014
- M. Jean Bertuit le 21 octobre 2013

### Nouveaux Habitants :

- M. Bruno Front 41 Rue de Cessoy
- M et Mme Sylvestre 1 Rue Berthier
- Melle Christina Oliveira 19 Rue de Thénisy
- M. Manuel Alves 28 Rue de Cessoy

## Vie de la Commune

### Stationnement sur SOGNOLLES

Le stationnement sur SOGNOLLES est réglementé, comme dans toutes les communes de FRANCE. Au lieu de redire encore une fois de plus que la liberté des uns s'arrête là où commence le "sans gêne" des autres, il n'y aura que des photos et les sanctions correspondantes pour illustrer le propos:

#### RAPPEL



Il est strictement interdit de déverser dans l'assainissement des produits dangereux, tels que White Spirit, ou autres produits toxiques. Les Roseaux de la station ne les apprécient pas trop ....

#### Définition :

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.

L'arrêt et le stationnement ne sont pas autorisés sur les zones réservées aux piétons.

(R417-10 du C.R.)

**Sanction :** Amende forfaitaire de 2e classe 35€ majorée 70€

pas de retrait de point, Possibilité de mise en fourrière

sauf GIG, GIC, voie réservée = Amende forfaitaire de 4e classe)



**Merci de respecter la réglementation,  
AFIN D'EVITER CELA!!!!!!**



**Le saviez-vous**

[http://  
www.laruchequiditoui.fr/](http://www.laruchequiditoui.fr/)

**La ruche qui dit  
« OUI »**

Les services de la « Ruche qui dit Oui! » permettent d'organiser au mieux la distribution de produits locaux et fermiers. Ils démocratisent ainsi l'accès à une alimentation de qualité.

« La ruche qui dit oui » est un service internet de ventes en ligne et qui met en relation directement les producteurs locaux et les consommateurs.

*Comment cela fonctionne ?*  
2 Fois par mois, le responsable diffuse en ligne une sélection de produits fermiers aux membres de sa Ruche. Au préalable, chaque producteur fixe librement le prix juste de ses produits et le minimum de commandes à atteindre pour les livrer.

Les consommateurs ont 6 jours pour passer commande sur le site, de façon très simple en cliquant sur les produits convoités. Pas d'obligation, pas d'abonnement : chaque membre de la Ruche est libre de commander ou non.

Une fois les commandes terminées, deux options :  
1/ Le producteur a atteint son minimum de commandes, tout va bien.  
2/ Il ne l'a pas atteint. Dans ce cas, il ne viendra pas livrer cette fois.

La veille de la distribution, chaque membre reçoit la liste complète de ses courses effectives et donc du montant débité. Le jour J, les consommateurs se retrouvent sur le lieu de la distribution pour récupérer les achats (Donnemarie Dontilly).

## Vie de la Commune

### Information concernant l'entretien des trottoirs, caniveaux et espaces publics du village

La commune de Sognolles-en-Montois par ses adhésions à la CHARTE DEPARTEMENTALE du développement durable, et à la CHARTE REGIONALE de BIODIVERSITE s'est engagée dans la préservation de la ressource en eau, des milieux naturels et de la biodiversité (délibération du 04 mars 2014).

Dernièrement le Conseil Municipal dans sa séance du 29 avril 2014 s'est engagé, vu le plan 2 « ECOPHITO 2018 » du 10 septembre 2008, dans la démarche proposée par l'ASSOCIATION AQUI BRIE (association de protection de la nappe des calcaires de CHAMPIGNY), à réduire dans un délai de trois ans, l'utilisation des produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien des espaces publics et de la voirie.

Plusieurs communes (St Loup de Naud, Nangis, Chatelet-en-Brie etc..) se sont déjà engagées vers l'arrêt progressif des pesticides.

Le Conseil Municipal conscient de préserver pour les générations futures la quantité et la qualité de l'eau et la BIODIVERSITE a décidé de se joindre à cette démarche en signant la CHARTE proposée par l'association AQUI-BRIE pour la protection de l'aquifère Champigny.

En raison de l'écoulement direct de tout liquide vers le pluvial, et par la suite vers les ruisseaux et rivières, nous n'utiliserons plus de produits phytosanitaires sur les trottoirs, dans les caniveaux et dans les espaces herbés près des voiries. Il faut donc travailler en amont lorsque la plante adventive est en début de croissance.

Plusieurs techniques peuvent être employées : l'outil aratoire, la débroussailleuse à fil et à brosse, achat de matériel de désherbage thermique pour les adventives à peine levées (pour caniveaux-cimetière). On peut semer des fleurs annuelles aux endroits où les trottoirs sont étroits... C'est à réfléchir.

Vous pouvez comprendre que les agents de commune mettront plus de temps pour effectuer leur travail.

Je me permets de m'adresser à vous. Un coup de main pour désherber le trottoir devant votre maison serait le bienvenu. Mais cette suggestion n'est soumise à aucune obligation de votre part. Certains habitants, d'ailleurs, effectuent déjà cet entretien. D'autres ont fleuri leurs trottoirs...

Sognolles-en-Montois est une des communes pilotes pour une expérimentation des surfaces compactées. Nous vous informons que nous allons effectuer une expérimentation de végétalisation sur le trottoir compacté toujours en collaboration avec l'Association AQUI-BRIE, rue Berthier, à partir de la mairie, jusqu'à la mare.

Cette végétalisation sera effectuée avec des semences s'adaptant aux sols pauvres.

Cet « engazonnement » permettant de maintenir une surface végétalisée s'entretenant par simple tonte. Cette végétalisation « choisie » évitera ainsi de désherber.

Cette expérimentation aura lieu fin septembre. Des rubans de chantier empêcheront l'utilisation quelques temps du trottoir pour préserver la levée des semences.

Notre objectif est non seulement d'essayer de préserver le futur, mais aussi d'embellir les espaces publics de notre commune.



## COMMUNAUTE BASSEE-MONTOIS



En ce début d'année 2014, un évènement important a eu lieu sur notre territoire. En janvier, la Communauté de Communes du Montois et celle de la Bassée se sont réunies pour ne faire qu'une seule communauté. **La communauté de Communes Bassée-Montois.**

Les élections municipales du 23 mars 2014 ont définitivement concrétisé cette union.

Quarante deux communes se sont unies pour travailler ensemble dans l'intérêt de 20 000 habitants.

Le 15 avril 2014, le nouveau conseil communautaire s'est réuni à Vimpelles pour élire le Président et les neuf vices Présidents qui composeront le bureau pour une durée de six années.

Roger DENORMANDIE, maire de Montigny-Lencoup a été élu Président,

Anne-Marie CHARLES, maire de Saint Sauveur les Bray,

Xavier LAMOTTE, maire de Fontaine-Fourches,

Serge ROSSIERES-ROLLIN, maire de Donnemarie-Dontilly,

Rémy ANQUETIN, maire de Balloy

Emmanuel MARCADET, maire de Bray-sur-Seine

Jean-Pierre BOURLET, maire de Hermé,

Gisèle RICHARD, maire de Sognolles-en-Montois

Jean-Claude GAUTRY, maire de Paroy

ont été élus vice-présidents.

Huit autres délégués communautaires ont rejoint le 4 juin 2014 le bureau pour une meilleure répartition du travail sur le territoire.

Jean-Paul FENOT, maire de Gouaix

Nadine VILLIERS, maire de Gurçy-le-Chatel

Alain VALLEE, maire de Coutençon

Francis BENOIT, maire de Gravon

Jean-Claude LAMARQUE, Chatenay-sur-Seine

Jean-Louis CHAIGNEAU, maire de Savins

Jean-Pierre DELANOY, maire de Chalmaison

Evelyne SIVANNE, maire de Montigny-le-Guesdier

Chaque vice-président anime une commission composée de délégués communautaires. Ces commissions travaillent dans le cadre des compétences de la communauté de Communes établies par les statuts communautaires.

Huit commissions ont été formées.

Commission finances développement économique

Commission jeunesse et sports

Commission culture - patrimoine - transports

Commission Tourisme-Communication

Commission petite enfance

Commission Bâtiments - Travaux

Commission Aménagement-Numérique

Commission Environnement- Spac

Voici présentée la nomenclature de la communauté de communes BASSEE-MONTOIS. Il ne lui reste plus qu'à se mettre au travail. Nous ne manquerons pas de vous informer régulièrement de la vie de cette communauté, structure importante pour notre territoire.

## Soyez Vigilants

### CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN ET DU CHENE, DANGER !



Les chenilles processionnaires sont en pleine expansion depuis quelques années et « envahissent » peu à peu la Seine et Marne. Elles ont hélas été repérées sur notre Commune, il est donc nécessaire que vous soyez informés sur ces hôtes indésirables.



Les chenilles processionnaires ont en plus de leurs longs poils soyeux, de minuscules poils possédant une substance urticante et nécrosante (qui provoque la mort et la décomposition des tissus dans une zone précise).



Ces poils, libérés par les chenilles quand elles se sentent en danger sont très légers. Facilement dispersés par le vent, ils peuvent se ficher dans la peau, les muqueuses. Ils sont aussi présents en très grand nombre dans les nids des chenilles processionnaires, où ils peuvent conserver leurs propriétés jusqu'à deux ans. Le simple fait de se tenir au-dessous d'un nid est suffisant pour présenter un danger.

Lorsque par frottement, les poils se brisent, la substance urticante et allergisante qu'ils contiennent, se libère, provoquant selon la zone de contact :

- des éruptions douloureuses avec de sévères démangeaisons.
- des conjonctivites, des atteintes oculaires sévères
- des irritations des voies respiratoires (éternuements, maux de gorge, difficultés à déglutir et éventuellement difficultés respiratoires).
- des inflammations des muqueuses de la bouche.

Les personnes ayant un terrain allergique peuvent aussi développer : urticaire, œdème de Quincke ou choc anaphylactique.



#### Que faire en cas de contact

Oter avec des gants, en protégeant le visage et les yeux, les vêtements portés lors du contact. Laver le tout à la machine à une température aussi élevée que possible. Passer au sèche-linge ensuite.

Se laver avec de l'eau et du savon, sans jamais frotter.

Les antihistaminiques peuvent soulager les démangeaisons.

Attention, en présence de signes tels que : vertiges, vomissements, réaction allergique, atteinte des yeux, des muqueuses ou des voies respiratoires ... il est nécessaire de se diriger vers un médecin ou un hôpital.

Chez les chiens et les chats, le plus souvent, c'est la langue qui est touchée. L'animal bave, vomit parfois, peut avoir des difficultés à respirer. La langue se met à gonfler, puis elle se nécrose en 24 à 48h. Il peut aussi y avoir des atteintes oculaires. Dans tous les cas, il s'agit d'une urgence vétérinaire.

#### Méthodes de lutte

Il n'existe malheureusement aucun moyen de se débarrasser définitivement des chenilles. Le traitement est à refaire chaque année.

Mieux vaut faire appel à un professionnel.

- Echenillage afin de couper les nids et les brûler
- Piégeage par éco piège
- Piégeage par phéromone
- Traitement biologique

Plus d'informations sur la chenille processionnaire sur le site internet de la préfecture :

[http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/rubrique Environnement-et-cadre-de-vie/Foret/Contexte-et-Partenaires/La-foret-en-Seine-et-Marne/Informations-sur-les-chenilles-processionnaires](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/rubrique-Environnement-et-cadre-de-vie/Foret/Contexte-et-Partenaires/La-foret-en-Seine-et-Marne/Informations-sur-les-chenilles-processionnaires)

## Le regroupement pédagogique intercommunal

La Fête de Ecoles

Une fois encore, la Fête des Ecoles s'est déroulée à Sognolles. Toutes les classes se sont succédées au rythme de la musique, mais aussi d'une météo capricieuse. Puis une animation était offerte à tous, avec la possibilité de collations.



## Le mot des Associations

*Alors le comité, vous avez fait quoi à Sognolles cette année?!!!!*

Un défilé au son de la musique africaine et au rythme de la girafe? **LE CARNAVAL!!!**

Le partage autour d'un repas dans la joie et la bonne humeur? **LA FÊTE DES VOISINS!!!!**

Des jeux et un barbecue pour fêter l'arrivée de l'Eté? **LA FÊTE DE LA MUSIQUE!!!**

Merci à tous, petits et grands, de venir nombreux aux festivités, on vous donne rendez-vous à la rentrée pour d'autres soirées festives...

Les membres du Bureau et les membres du Comité des Fêtes restent à votre disposition, si vous souhaitez leur soumettre des idées, des suggestions quant à l'organisation de manifestations au sein de la Commune.

Vous êtes tous les bienvenus au Comité des Fêtes, qui reste votre Association, gratuite et ouverte à tous les Habitants de Sognolles.



*Le Comité des fêtes*



## RETENEZ LA DATE 10-12 octobre

Faisant suite à l'exposition "Sognolles 1900" de mai 2008, l'Association des « Quelques-uns » présentera au mois d'octobre à la salle des fêtes, une exposition d'œuvres d'un peintre et illustrateur qui séjourna régulièrement dans notre village dans les années 1900-1910, y réalisant quelques dessins et aquarelles de la vie quotidienne.

De plus vous seront présentés ses croquis pour la presse satirique de l'époque, sa vision de la vie parisienne et son témoignage sur la réalité du front en 1914-18.

## Le Calendrier

### QUELQUES DATES A RETENIR :

Congés été scolaires : 4 Juillet au 01 septembre

Rentrée scolaire : Mardi 02 Septembre

Exposition « Sognolles 1900 » Mme Dupuy—Association « Quelques-uns »: 10 au 12 Octobre 2014

Congés de la Toussaint : Samedi 18 octobre au dimanche 02 Novembre 2014

Congés de Noël : Samedi 20 décembre 2014 au Dimanche 04 Janvier 2015

Noël de la Commune : Samedi 20 décembre 2014—Spectacle



## Informations Pratiques

### Assistantes maternelles du village

- Madame Arlette AVELINE  
2, rue du puits / Tel : 01 60 67 45 31
- Barbara BOURINET  
40 bis rue de Thenisy/ Tel : 01 60 58 13 62

### Accueil 3 à 6 ans

"Les minis pouces" à Donnemarie-Dontilly

**Horaires :** Les mercredis et vacances scolaires de 7h à 19h.  
Fermé du 4 au 23 août 2014 et pendant les vacances de Noël.

### **Coordonnées :**

acc-cc-montois@orange.fr  
2 rue René Cassin, 77520 Donnemarie-Dontilly  
01-60-58-15-67

**Directrice :** Valérie Degouve

### Service à la personne / Aides et soutien à domicile

- ADMR  
2, place Dupont Perrot - 77370 NANGIS  
Tel : 01 60 58 50 40



A partir du 09 Aout ,  
**FROMAGERIE FROM'A LOU**  
Tous les Samedis après-midi sur  
la place de 16h à 18h00



### Interdiction de brûler toute l'année (arrêté préfectoral)

### La déchetterie de Mons en Montois

Chemin du Montpensier - Tel : 01 64 00 26 45  
Attention fermeture des portes 15 mn avant

Jours	Heures d'ouvertures
Lundi	14H00 à 18H00
Mardi	08H30 à 12H00
Mercredi	14H00 à 18H00
Jeudi	08H30 à 12H00
Vendredi	14H00 à 18H00
Samedi	08H30 à 12H00 / 14H00 à 18H00
Dimanche	09H00 à 12H00

Le Bulletin d'information « Sognolles-en-Montois : Notre Village » est le Bulletin Municipal Officiel.

Votre Mairie : Adresse : 2, rue de Cessoy - 77520 SOGNOLLES EN MONTOIS  
Ouverte les mardis et vendredis de 15h00 à 18h00  
Téléphone : 01 60 67 32 45  
Courriel : mairie.sognollesmontois@wanadoo.fr